



9 mai 2008

**Information destinée aux vétérinaires**

## **Automates et vaccins contre la maladie de la langue bleue**

La campagne de vaccination contre la maladie de la langue bleue va bientôt débuter. L'Office vétérinaire fédéral a commandé des vaccins auprès de trois fabricants, de façon à pouvoir vacciner le plus tôt possible tous les bovins, moutons et chèvres de Suisse. Les premières doses de vaccins seront envoyées à partir du 2 juin 2008. Chaque canton recevra au moins deux vaccins différents. L'Office vétérinaire fédéral décidera où appliquer quels vaccins. Les offices vétérinaires cantonaux chargeront les vétérinaires d'exécuter la vaccination obligatoire et organiseront la répartition des vaccins qui leur seront attribués.

### **Application**

Tous les bovins, moutons et chèvres âgés d'au moins 3 mois doivent être vaccinés. Font exception les veaux d'engraissement et les bovins qui sont abattus dans les deux mois qui suivent la première date de vaccination, ainsi que les moutons et les chèvres qui sont abattus dans le mois qui suit la date de vaccination. Les moutons et les chèvres ne reçoivent qu'une seule dose, tandis que l'immunisation de base des bovins nécessite deux injections à 3-8 semaines d'intervalle. Chez les bovins, il faut veiller à utiliser le même vaccin pour les deux injections, afin d'assurer une protection vaccinale suffisante. Entre les deux dates de vaccination, il est préférable de ne pas changer les bovins de troupeau. Si le déplacement doit malgré tout avoir lieu, la date de la 1<sup>ère</sup> vaccination doit figurer sur les documents de transfert, ainsi que le vaccin utilisé.

### **Automates à vaccination**

Pour une application efficace, il est recommandé d'employer des seringues à remplissage automatique (automates ou pistolets à vaccination). L'OVF a vérifié leur disponibilité auprès des distributeurs de vaccins. Les distributeurs et les autres fabricants proposent différents modèles adaptés et lancent parfois des offres spéciales à l'occasion de la campagne de vaccination. L'important est que les pistolets à vaccination soient prévus pour des doses de 1 ou de 2 ml et conviennent pour des flacons de 50 ou 100 ml. Il faut également prévoir des petites aiguilles (injection s.c.) et des grandes aiguilles (injection i.m.). Les aiguilles doivent être changées au moins après chaque troupeau. Dans les grandes exploitations, il est recommandé de changer les aiguilles plus fréquemment.

### **Vaccins**

Les trois produits à disposition sont des vaccins inactivés qui contiennent les virus de la maladie de la langue bleue (sérototype 8), isolés en 2006 en Europe. Les adjuvants utilisés sont l'hydroxyde d'aluminium et la saponine. Les vaccins sont proposés sous forme de solution injectable prête à l'emploi. Les détails relatifs aux vaccins sont répertoriés dans le tableau en annexe.

Les vaccins sont envoyés en flacons de 50 ou de 100 ml et doivent impérativement être conservés au frais. Les flacons non entamés peuvent être stockés plusieurs mois. En revanche, les flacons entamés doivent être utilisés dans les 24 heures. Veillez donc à planifier vos vaccinations de manière à pouvoir si possible utiliser les flacons en entier.



## Annexe: Vaccins contre la maladie de la langue bleue pour la campagne de vaccination 2008

<b>Nom du produit</b>	Bovilis <sup>®</sup> BTV8	Zulvac <sup>®</sup> 8 Bovis	BTVPUR AISap <sup>TM</sup> 8
<b>Fabricant</b>	Intervet	Fort Dodge	Merial
<b>Distributeur CH</b>	Veterinaria AG	Provet AG	Biokema SA
<b>Utilisation pour</b>	Bovins, moutons, chèvres	Bovins	Bovins, moutons, chèvres
<b>Application</b>	1 ml s.c.	2 ml i.m.	1 ml s.c.
<b>2ème vaccination des bovins</b>	après 21 jours	après 21 jours	après 28 jours
<b>Âge minimum</b>	(1) - 3 mois	2.5 mois	2.5 - 3 mois
<b>Durée d'immunité</b>	min. 12 mois	min. 6 mois	min. 12 mois
<b>Mode de livraison</b>	Flacon en PET de 50 ml	Flacon en verre de 100 ml	Flacon en verre de 100 ml
<b>1ère date de livraison</b>	Début juin	Début juin	Mi-juin